

RÉGIONS

Décharge de Médiouna

Encore 6 mois de sursis pour les Casablancais!

• **La période d'exploitation prorogée**

• **Pas de solution en vue**

TROUVER une issue à l'impasse de la décharge de Médiouna n'est pas pour demain. Abdelaziz El Omari, maire de Casablanca, n'aura finalement pas tenu sa

promesse de régler ce problème environnemental au plus vite. Juste après l'élection du conseil de la ville, les élus se sont donné en effet 6 mois pour régler ce vieux dossier (cf. édition du 25 novembre 2015). Un an après, c'est toujours le statu quo qui prévaut.

Pis encore: Le conseil vient de rallonger l'espérance de vie de la décharge de 6 mois, en attendant de trancher définitivement sur son sort. Réunis en session extraordinaire,

mercredi 16 novembre, les élus de la ville ont adopté l'avenant n°8 stipulant la prorogation de l'exploitation du site, qui prend juridiquement fin aujourd'hui, jeudi 17 novembre. «Nous nous donnons 6 mois pour trouver une solution définitive», annonce Abdelaziz El Omari. Ce délai supplémentaire sera consacré à l'examen des différentes options techniques et financières. La période légale d'exploitation de la décharge

a expiré en 2010, date à laquelle le site avait atteint les limites de sa capacité. Depuis, le conseil de la ville prolonge successivement le délai d'exploitation de 6 mois.

En attendant, les riverains doivent encore supporter les désagréments de ce site. Certes, la décharge est sise sur le territoire de la commune rurale de Mejjatia Ouled Taleb. Mais les effluves du dépotoir, situé à 20 mn à peine de Casablanca, se propagent à des kilomètres à la ronde atteignant les zones environnantes (Médiouna, Bouskoura, Nouaceur, aéroport Mohammed V...), mais aussi des quartiers plus lointains comme Sbata, Lahraouiyyine, Tit Mellil... au gré des vents. Le délégataire, Ecomed, devait procéder en 2010 à la fermeture définitive de la décharge selon les règles de l'art, pour démarrer l'exploitation du nouveau site mitoyen. Mais la condition sine qua non, stipu-

Engagements du délégataire

APRÈS réhabilitation et fermeture de la décharge de Médiouna, le délégataire devait prendre en charge, en vertu du contrat de gestion déléguée signé en 2008, la conception de la nouvelle décharge, la construction et le financement des infrastructures de la décharge contrôlée. Ecomed devait aussi assurer l'exploitation de la décharge contrôlée intégrant la réception et la mise en décharge des déchets ménagers et assimilés ainsi que le contrôle des impacts émanant de cette installation. Le contrat de gestion déléguée stipule également la valorisation des matières recyclables et du biogaz. □

lée par le contrat de gestion déléguée, était de mettre à sa disposition un terrain de 80 hectares. Un engagement que le conseil de la ville n'a pu honorer pendant des années. En 2016, la commune n'a finalement acquis que 35 hectares, dont elle vient de finaliser les procédures d'achat. Mais l'exploitation du nouveau site bute encore sur une histoire d'autorisation. «Le délégataire n'a pas pu obtenir l'autorisation de construire une clôture autour de ces hectares nouvellement acquis», explique El Omari. La commune rurale de Mejjatia Ouled Taleb tarde encore à délivrer ce document. Aujourd'hui, l'autorité délégante et le délégataire sont condamnés à trouver un terrain d'entente dans les plus brefs délais. D'autant plus que le contrat de délégation qui les lie court encore jusqu'en 2026. D'aucuns estiment qu'au lendemain de la COP22, le souci écologique va s'estomper. Ce qui reportera sine die la réhabilitation de la décharge. □

Aziza EL AFFAS